

À la une

Quand la deuxième chambre civile écarte maladroitement la présence de l'avocat lors de l'examen clinique d'une expertise judiciaire

note par Bruno PY sous Cass. 2^e civ., 30 avr. 2025

Si, lors d'une expertise médicale, l'expertisé peut être accompagné de son avocat, la question se pose de savoir si l'avocat peut, à la demande de son client, prolonger sa mission jusque et y compris au cours de la phase de l'examen clinique.



© généré par l'IA

Actualité

Avocats et intelligence artificielle générative : une relation client à réinventer
focus

Doctrine

Le déploiement de la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité en appel : décryptage de nouvelles conséquences juridiques
étude par Inès SOUID

Jurisprudence

Outrage en ligne à magistrat
note par Jean-Baptiste THIERRY
sous Cass. crim., 25 mars 2025

Gazette Spécialisée

DROIT DES SOCIÉTÉS

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Rémi DALMAU

Professeur à l'université de Lorraine

• Olympe DEXANT-DE BAILLIENCOURT

Professeur à l'université Marie et Louis Pasteur

• Vincent MALASSIGNÉ

Professeur à CY Cergy Paris Université

AVEC LA PARTICIPATION DE

Jean-Baptiste BARBIÈRI, Marie-Muriel BARTHELET, Marie BOUTRON-COLLINOT, Bastien BRIGNON, Matthieu BUCHBERGER, Simon FARGES, Elsa GUÉGAN, Xavier LEMARÉCHAL, Claire-Anne MICHEL, Marine MICHINEAU, Thiphaine SAUPIN, Mathieu STOCLET et Laurine TEIXEIRA





FORMATION

Les Entretiens du Dommage Corporel 2025

JEUDI 27 NOVEMBRE 2025

9H-17H / PARIS 7^e

Save the date !

Formation Lextenso organisée avec
la rédaction de la **Gazette du Palais**



DIRECTION SCIENTIFIQUE

- **Claudine Bernfeld**, avocate au barreau de Paris, Cabinet Bernfeld Ojalvo Associé, présidente de l'Association nationale des avocats de victimes du dommage corporel (ANADAVI)
- **Frédéric Bibal**, avocat au barreau de Paris, Cabinet Bibal, vice-président de l'ANADAVI, délégué général de l'Antenne nationale de documentation sur le dommage corporel (ANADOC)

Intervenants à venir



PUBLICS CONCERNÉS

Avocats, magistrats, assureurs, juristes

- Matière : dommage corporel
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en dommage corporel
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Analyser les dernières évolutions jurisprudentielles du droit du dommage corporel
- Maîtriser les impacts de ces évolutions sur la pratique
- Acquérir une méthodologie efficace pour le traitement de ses dossiers



VALIDATION DE LA FORMATION

- À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque participant, attestant des heures de formation effectivement suivies.
- Un **QCM de validation** sera également proposé afin d'évaluer la compréhension des principaux points abordés.

PROGRAMME

8H45 : Accueil des participants

9H00 : Début de la formation

Revue de jurisprudence de droit du dommage corporel

Un panorama de l'actualité jurisprudentielle incontournable avec l'éclairage d'un magistrat

Questions et débats

12H30-14H00 : Déjeuner assis

Cas pratiques

Des mises en situation permettant la discussion selon un mode contradictoire avec un panel d'avocats

Questions et débats

17H00 : Fin de la formation



Découvrir Les Entretiens du dommage corporel

Retrouvez en vidéo le concept présenté par les intervenants, les témoignages des participants et l'ambiance de la formation !

youtube.com/@Lextenso/videos



MODALITÉS D'ACCUEIL

Suite au succès de l'édition 2024, la formation se tiendra à nouveau dans le **grand amphithéâtre Lavoisier de la Maison de la Chimie**, un cadre reconnu pour son confort et son accessibilité.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Si vous avez besoin d'un accompagnement spécifique, vous pouvez adresser un e-mail à relationclients@lextenso.fr

Tél : 01 40 93 40 40

Pas de captation ni d'autres sessions organisées.



Programme et inscription :

<https://lext.so/n16dyu>

Date limite d'inscription :

le mercredi 26 novembre

à 12H

Tarif : 945 € HT (1134 € TTC)

Tarif Jeunes professionnels :

sur présentation d'un justificatif de statut

dans les 5 premières années suivant la

prestation de serment : **803,25 € HT**

(963,90 € TTC)

Relation clients :

relationclients@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 40



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2025

• Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

• Abonnement France (un an) :

Journal seul : 621,79 € TTC

Recueils + table seuls : 601,37 € TTC

Journal, recueil + table : 832,12 €

Abonnement feuilletable numérique : 264,44 € TTC

• Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 699 €

Journal, recueil + table : 899 €

Abonnement feuilletable numérique : 259 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : [@LextensoAvocat](https://twitter.com/LextensoAvocat)

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 708 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL478x1 ■ Avocats et intelligence artificielle générative : une relation client à réinventer 3
- GPL478y7 ■ Loi Narcotrafic : publication de la loi 6
- GPL478s7 ■ Charte en faveur de l'égalité : « avoir sur les questions de parité une exemplarité à la hauteur de nos missions de service public » entretien avec Thomas LYON-CAEN 8

Technique

- GPL478f7 ■ Taxe sur les résidences secondaires et logements vacants par Hervé ZAPF 10

Doctrine

- GPL476d4 ■ Le déploiement de la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité en appel : décryptage de nouvelles conséquences juridiques étude par Inès SOUID 12

Jurisprudence

- GPL478j0 ■ Quand la deuxième chambre civile écarte maladroitement la présence de l'avocat lors de l'examen clinique d'une expertise judiciaire note par Bruno PY sous Cass. 2^e civ., 30 avr. 2025 16
- GPL478n4 ■ Outrage en ligne à magistrat note par Jean-Baptiste THIERRY sous Cass. crim., 25 mars 2025 19
- GPL477t1 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation par Catherine BERLAUD 22
- GPL477v6 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 26
- GPL478p1 ■ Chronique de jurisprudence de droit et de déontologie de la profession d'avocat sous la direction de Jean VILLACÈQUE avec la collaboration d'Alain ANDORNO, Jean-Luc GAINETON, Daniel LANDRY et Bertrand DE BELVAL en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://lex.so/GPL478p1> 29



Gazette Spécialisée

DROIT DES SOCIÉTÉS

Sous la responsabilité scientifique de
Rémi DALMAU, Olympe DEXANT-DE BAILLIENCOURT et Vincent MALASSIGNÉ